

**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 8 mai 2013**

Rapporteure : Christina MEISSNER

R 327 – 13.04 Plan directeur de quartier La Concorde 29'816

Une première présentation du plan directeur de quartier (PDQ) de la Concorde a eu lieu le 30 avril aux Ouches. Le périmètre s'étendant sur les villes de Genève et de Vernier, les Conseillers municipaux des deux communes étaient invités. Ce soir-là, les représentants des autorités (Etat et communes) étaient présents, mais pas ceux du Forum de Saint-Jean. Pour rappel, cet organisme a chapeauté tout le processus participatif mis en place en 2008 avec les habitants de manière participative qui a prévalu à l'élaboration du projet. La commune de Vernier ayant souhaité entendre l'avis de ce Forum avant de préavisier le PDQ, le 8 mai, Mme ROGG assiste aux travaux de la commission aux côtés des représentants des autorités invités pour répondre aux questions.

Participation des habitants

Mme ROGG relate le processus participatif qui a impliqué depuis 2008, la population, les autorités communales et cantonales, ainsi que les propriétaires privés. Les habitants se sont mobilisés très fortement et ont rendu, suite à des ateliers organisés, un rapport expliquant ce qui était important et ce qu'ils souhaitaient voir changer.

Toute l'image directrice et le PDQ tiennent compte des éléments mis en avant par les habitants. Mme ROGG souligne qu'il était important de faire ce travail en amont, et que de ce fait, les habitants ne sont pas rentrés dans une logique d'opposition.

Des mini-chantiers ont par ailleurs déjà permis de concrétiser certaines propositions, afin de tester des aménagements, des usages d'espaces publics. Grâce notamment à ces mini-chantiers, le lien subsiste entre tous les acteurs. La collaboration se poursuit dans des groupes de travail avec l'Etat ou les communes.

Mme ROGG note une bonne volonté dans le quartier, même parmi les fondations ou constructeurs privés, qui tiennent compte des suggestions des habitants. Elle souligne que le PDQ est un outil d'aménagement, mais les relations, la mobilisation, la participation en est une autre.

Le document du PDQ

La séance du 30 avril a été consacrée à l'historique, à la description des caractéristiques du quartier, ainsi qu'aux objectifs du PDQ. Lors de la séance du 8 mai, Mme RONCONI, de l'Office de l'Urbanisme, en fait un bref rappel. Elle présente ensuite la structure du document PDQ de la Concorde. Il est constitué d'un plan de synthèse, des objectifs, d'un concept et des principes directeurs. Elle indique les éléments liants ou pas pour la commune. Pour rappel, un PDQ lie les collectivités mais n'est pas opposable aux tiers.

L'ensemble des chapitres sont contraignants pour les collectivités. Le fond bleu, représente la partie engageante. Sont soulignés notamment l'importance des parties suivantes : objectifs du PDQ (p.15) ; concept général en tant que résumé de l'ensemble des fiches, avec les éléments-clés de chaque thématique (pp. 19 à 21) et des seize principes directeurs. Ils sont déclinés sous forme de fiches décrivant la situation existante, les objectifs, les projets et les mesures. L'illustration permet d'éclaircir les éléments et principes énoncés. Le plan de synthèse engage aussi les autorités. Dans le principe directeur E1 (p.75), ont été listés les projets et mesures qui sont prioritaires et essentiels, ainsi que les différentes instances qui les pilotent.

Les compléments techniques relevant de la mobilité, de l'environnement et du concept énergétique ont été synthétisés dans le plan directeur mais ne font pas partie du PDQ. Ce sont des annexes qui ne sont pas liantes.

La charte des espaces publics sera terminée fin 2015 au moment où le PDQ sera adopté. Ses principes généraux devront être respectés par l'ensemble des propriétaires. Une charte spécifique concernera chaque secteur.

Urbanisation

Le PDQ, définit le périmètre constructible, pas encore la spécificité de l'implantation des bâtiments. Le périmètre est de 70 hectares. Sept secteurs (constructibles) à densifier ont été identifiés : A,C,D,F,L,M et T. La Fondation Emile Dupont est propriétaire de la presque la totalité des secteurs T, M, F et A.

4'100 habitants résident dans le quartier, il est prévu de construire du logement pour 1'100 habitants supplémentaires. L'indice moyen de densité visé est de 1.3. Les logements envisagés sont de type évolutif répondant à une mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Les activités (10'000 m² et 330 emplois) se développeront sur les avenues de l'Ain et d'Aïre. Sont aussi projetés la réalisation d'un groupe scolaire, d'un centre culturel intercommunal, d'une place de quartier liée à la réalisation de la Maison de quartier de la ferme Menu-Pellet, et le centre d'accueil des Pompes funèbres de la Ville de Genève. L'élément déclencheur sera la halte RER, prévue pour 2025-2030, sa réalisation est liée à l'extension de la gare Cornavin.

Mme LEJEUNE de la Direction générale de la Mobilité, explique l'orientation vers la mobilité douce et les transports collectifs du quartier. Un nouvel accès au quartier est prévu depuis l'avenue de l'Ain. L'avenue Henri-Golay deviendra une rue de desserte. Avec ces changements, il n'y passera plus que 600 véhicules par jour au lieu des 4000 actuels et la rue Jean Simonet n'autorisera pas le trafic de transit. Des parkings centralisés seront créés pour chaque secteur, et en particulier un parking mutualisé entre le centre culturel et les constructions des secteurs M et L. Le plan directeur des transports collectifs est en cours de discussion pour la période 2015-2018.

Par rapport à la structure paysagère, l'axe Henri-Golay sera aménagé de manière à le rendre plus paisible avec la création d'une place de quartier et d'un parc. La voie verte de l'agglomération passe derrière le parc Hentsch, traverse le petit pont et longe la voie ferrée pour traverser le secteur A, où se situent la halte RER et le centre culturel, puis rejoindre le centre de Vernier.

Mise en œuvre

L'indice moyen global de 1.3 devra être maintenu. Cependant, 20% de plus de surfaces brutes de plancher (en logements) seront attribués aux promoteurs s'ils appliquent la charte des espaces publics et une suppression supplémentaire de places de parcage en surface. Les bonus Minergie sont inclus dans ces 20%. L'indice moyen avec les 20% ne peut pas aller au-delà de 1.5.

Suite aux discussions en commission, essentiellement axées autour de la mobilité et du respect des principes directeurs au moment de la concrétisation du PDQ, M. ROCHAT, Maire, rappelle qu'il faut surtout s'assurer que les éléments qui importent pour la commune soient dans ce PDQ. Dès lors, un peu à l'image de ce qui a été fait sur le quartier de l'Etang, il s'agit de conditionner les étapes suivantes à la résolution d'un certain nombre de problèmes.

Ainsi, l'amendement suivant a été proposé et voté à l'unanimité :

Conditionner l'accord des autorités communales pour la suite du processus d'urbanisation du quartier (PLQ, concours et autorisations de construire) aux éléments suivants :

- Construction, à court terme, d'une liaison de mobilité douce entre le secteur A et Châtelaine.
- Déploiement concomitant des mesures de mobilité en transports en commun et en mobilité douce, à la densification du quartier.

Soumise aux votes des commissaires, la R 327 – 13.04 Plan directeur de quartier « La Concorde » 29'816 ainsi amendée a été acceptée à l'unanimité.